

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mille vingt-six, à 18 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de JAU DIGNAC LOIRAC dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de JAU DIGNAC et LOIRAC, sous la présidence de Christian BOURA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	:	13
Nombre de Conseillers présents	:	10
Nombre de Conseillers votants	:	12
Date de convocation du Conseil Municipal	:	10/02/2025

PRÉSENTS : Christian BOURA, Patrick BURAN, Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Danielle DUCOURNEAU, Bernard SIGNORET, Bruno AUZENEAU, Didier ESCADÉ, Jean-François GILLET, Sophie LUCBERNET, Claude ROUX,

ABSENT(S)-EXCUSÉ(S) :

REPRÉSENTÉ(S) : Catherine BRUNON procuration à Claude ROUX
Céline RASSAT procuration à Sophie LUCBERNET

ABSENT(S) : Philippe CLAIRAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claude ROUX

DE 09_2026 **Objet : TARIFICATION DU CIMETIÈRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique que le cimetière de la commune a fait l'objet de travaux notamment avec l'installation de « cavurnes » ;

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur la tarification à mettre en place pour ces cavurnes mais indique qu'il serait souhaitable de réviser dans le même temps, la tarification des cases du columbarium.

La tarification sur les concessions « pleines terre » reste inchangée.

Il propose la tarification suivante pour 30 ans :

- Cavurnes (4 urnes) : **300** euros
- Cases columbarium (2 urnes) : **200** euros
- Concessions pleine terre
 - o 1 place : **150** euros
 - o 2 places :
 - o **200** euros (corps l'un sur l'autre)
 - o **300** euros (corps l'un à côté de l'autre)
 - o 4 places : **400** euros
- Concessions hors sol :
 - o 6 places : **500** euros

Dépositaire : gratuit les trois premiers mois puis **300** euros par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation et ce, pendant 12 mois maximum.

Considérant les éléments susvisés, le Conseil Municipal décide d'appliquer la tarification suivante pour le cimetière communal (pour 30 ans) :

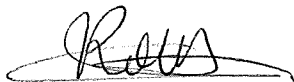
- Cavernes (4 urnes) : **300** euros
- Cases columbarium (2 urnes) : **200** euros
- Concessions pleine terre
 - 1 place : **150** euros
 - 2 places :
 - 200 euros (corps l'un sur l'autre)
 - 300 euros (corps l'un à côté de l'autre)
 - 4 places : **400** euros
- Concessions hors sol :
 - 6 places : **500** euros

Dépositaire : gratuit les trois premiers mois puis **300** euros par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation et ce, pendant 12 mois maximum.

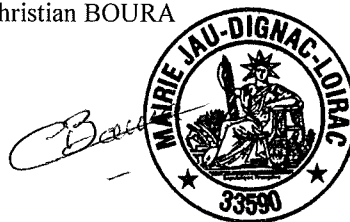
Pour :	12
Contre :	00
Abstentions :	00

Rendu exécutoire le jeudi 19 février 2026
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance
Claude ROUX



JAU DIGNAC et LOIRAC, le 25 février 2026
Le Maire
Christian BOURA



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 033-213302086-20260219-DE_09_2026B-DE

